

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°2022-080 : Plan de financement de la tranche 2022 du volet recherche de contrat de plan État-Région : projet BioAlternatives

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L4251-1 à L4251-4 ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le contrat plan Etat-Région Bretagne 2021-2027, notamment son volet recherche ;

Vu la délibération n°29-2022 de la commission de la recherche du 29 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le plan de financement de la tranche 2022 du volet recherche du contrat de plan Etat-Région pour le projet BioAlternatives de 248 000€ répartis comme suit :

- 63 000€ Etat
- 93 000€ Région Bretagne
- 46 000€ Conseil Départemental du Morbihan
- 46 000€ Lorient Agglomération.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 16
Membres représentés : 4

Suffrages exprimés : 20

- Pour : 20
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 octobre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

